

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Geneviève Constant-Bourque

<https://www.cadre21.org/membres/e7d7ec8b84a044688000d301>

Date d'obtention : 2022-10-21 16:59:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Suivre le protocole d'intervention sexto par étapes au lieu de faire appel à la direction ou au policier en premier reflex

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Être mieux outillé et dirigé
Suivre le protocole

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

prendre la situation au sérieux et faire attention de bien suivre les étapes. Ne jamais regarder les photos ou vidéos avec les élèves, questionner les témoins et la victime, Prendre la situation en main le plus rapidement possible.